

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Martin Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que l'avis de motion suivant a été donné à la séance régulière du 2 novembre 2020:

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES DISPENSÉS PAR LA MUNICIPALITÉ DE LAROUCHE

Avis de motion a été donné, lors de la réunion du 2 novembre 2020, qu'il sera présenté, à une séance subséquente du conseil de cette municipalité, un règlement pouvant s'intituler I présentera, à une séance subséquente du conseil de cette municipalité, un règlement pouvant s'intituler « Règlement concernant la tarification des services dispensés par la municipalité de Larouche ».

Copie du projet de ce règlement peut être consultée au secrétariat municipal, 610 rue Lévesque, Larouche, aux heures d'ouverture des bureaux.

DONNÉ À LAROUCHE, ce 9^e jour de novembre 2020.



Martin Gagné
directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil le lundi 9 novembre 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 9 novembre 2020.



Martin Gagné,
directeur général et secrétaire-trésorier